

RD-CONGO



LE COURRIER DE KINSHASA

300 FC/200F CFA

www.adiac-congo.com

N° 4667 JEUDI 11 JANVIER 2024



La ministre belge des affaires étrangères, Hadja Lahbib

PRÉSIDENTIELLE EN RDC

La Belgique félicite Félix Tshisekedi pour sa réélection

Parmi les premiers pays à féliciter le président Félix Tshisekedi pour sa réélection à la tête de la République démocratique du Congo (RDC) après la validation, le 9 janvier, des résultats provisoires par la Haute Cour figure le royaume de Belgique. L'ancienne métropole l'exhorte à «poursuivre des efforts en matière de bonne gouvernance, réforme du secteur de la sécurité et de l'amélioration du climat des affaires».

Page x

ENERGIE

Snél SA arbore un bilan global positif en 2023

L'année 2023 aura été faste en réalisations notables pour la Snél SA, balisant la mise en branle de son important projet industriel et humain. Dans un paysage énergétique en mutation, la Snél SA s'est singularisée par des actions novatrices dans un environnement difficile requérant une forte capacité de résilience et d'adaptation.

Page x



Le président de la République congratulant le personnel de la Snél SA

CAN 2024

Sébastien Desabre dresse le bilan du stage de préparation des Léopards à Abu Dhabi

Qualifiés pour la phase finale de la 34e édition de la Coupe d'Afrique des nations (CAN) de football Côte d'Ivoire 2024, les Léopards vont bientôt boucler leur stage de préparation à Abu Dhabi, aux Emirats arabes unis, ponctué d'un match nul en amical contre l'Angola. Le sélectionneur Sébastien Desabre a fait le point du regroupement avant l'entame de la compétition, le 13 janvier. La RDC est logée dans le groupe F avec le Maroc, la Zambie et la Tanzanie.

Page x



La sélection de la RDC

IMMIGRATION

Plus de 6 500 morts en Méditerranée en 2023

Caminando Fronteras a présenté, à Madrid, un rapport sur l'afflux de migrants irréguliers vers l'Espagne en 2023. Selon l'organisation non gouvernementale espagnole, plus de six mille cinq cents migrants ont perdu la vie en tentant de rejoindre l'Espagne depuis les côtes nord-africaines l'année dernière.

Page x

ÉDITORIAL

Célébrons !

Le coup d'envoi de la 34e édition de la Coupe d'Afrique des nations (CAN), que la Côte d'Ivoire accueille pour la deuxième fois de son histoire après celle de 1984, sera donné ce samedi. Un mois de compétition durant lequel les 24 meilleures sélections du moment vont s'affronter pour consacrer, le 11 février, un nouveau « roi » qui succédera aux Lions sénégalais, tenants du titre.

L'occasion sera très belle pour les amoureux du ballon rond comme pour chaque édition de cette fête du football africain de découvrir le plateau très relevé où tous les anciens vainqueurs du trophée sont au rendez-vous, mis à part le Soudan et le Congo. Pour ce qui est des Diables rouges, la longue absence pendant quatre éditions successives confirme toutes les difficultés qu'ont nos joueurs à s'imposer sur l'échiquier continental.

Naturellement, les Eléphants de Côte d'Ivoire, en leur qualité d'organisateur, sont favoris aux côtés d'autres poids lourds, parmi lesquels les Lions de l'Atlas du Maroc, impressionnants lors de la dernière Coupe du monde ; les Sénégalais, détenteurs du titre, et les Fennecs d'Algérie. En revanche, les Pharaons d'Égypte, les Lions Indomptables du Cameroun, les Super Eagles du Nigeria ou encore les Black Stars du Ghana sont eux aussi prêts à créer la surprise.

Cette édition marquera le coup en terme d'organisation. Pour la première fois de l'histoire de la compétition, le vainqueur gagnera une importante somme de 6,4 millions d'euros, soit 40% de plus que ce que le Sénégal a touché lors de la dernière édition. Tout bien considéré, au-delà du grand événement sportif, la CAN est une immense opportunité économique. L'attribution des droits pour les chaînes de télévision qui diffusent les matches participe de ce challenge. Célébrons le football africain et ses talents. Que le meilleur l'emporte !

Les Dépêches de Brazzaville.

PRÉSIDENTIELLE EN RDC

La Belgique félicite Félix Tshisekedi pour sa réélection

La Cour constitutionnelle a rendu, le 9 janvier, son arrêt confirmant les résultats de la Commission électorale nationale indépendante proclamant Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo président de la République démocratique du Congo (RDC) avec 73,47% des suffrages exprimés (13.058.962 voix).



Parmi les premiers pays à féliciter le président Félix Tshisekedi pour sa réélection après la validation des résultats provisoires par la Haute cour figure le royaume de Belgique. C'est par l'entremise de sa ministre des Affaires étrangères, Hadja Lahbib, que la Belgique a félicité, via un communiqué officiel, Félix Tshisekedi qu'elle exhorte à «poursuivre des efforts en matière de bonne gouvernance, réforme du secteur de la sécurité et de l'amélioration du climat des affaires».

L'ancienne métropole encourage également le président réélu à initier et

poursuivre les efforts en matière de bonne gouvernance et de droits humains, qu'il s'agisse d'égalité des genres, de lutte contre la corruption, de réforme du secteur de la sécurité et de la justice. Elle l'encourage également à relever les défis sociaux et environnementaux, ou encore, d'améliorer le climat des affaires.

Consciente du rôle que peut jouer la RDC au plan régional en faveur de la paix, la cheffe de la diplomatie belge l'encourage à œuvrer dans le cadre d'une synergie régionale au nom de la paix. «Nous réitérons le soutien de la

Belgique aux efforts diplomatiques régionaux, qui promeuvent la désescalade et la recherche d'une pacification durable de l'Est de la RDC. Nous demandons aux autorités congolaises de se montrer ouvertes et constructives dans ce cadre», peut-on lire dans ce communiqué.

La Belgique a, par ailleurs, souligné sa disponibilité à accompagner la RDC et à œuvrer à ses côtés dans sa marche vers le progrès. «Nous poursuivons notre coopération étroite afin de répondre aux défis auxquels le pays est confronté, au profit de la population congolaise», poursuit le royaume de Belgique. Des encouragements ont également été exprimés à l'endroit des acteurs politiques congolais et de la société civile exhortés à œuvrer à la cohésion nationale dans un esprit d'ouverture, clé du succès pour relever les défis du présent et construire l'avenir.

Alain Diasso

Les Dépêches de Brazzaville, Le Courrier de Kinshasa, Les Dépêches du Bassin du Congo sont des publications de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Direction des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédaction en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Grand reporter : Nestor N'Gampoula
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Losselé

Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (chef de service), Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Rédaction en chef délégué : Quentin Loubou Durly Emilia Gankama (cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Chef d'agence : Victor Dosseh
Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat - Immeuble Les Palmiers. Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Direction de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Rédaction : Laurent Essolomwa, Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi, Nioni Masela, Martin Enyimo
Comptabilité, administration, ventes : Lukombo, Blandine Kapinga, Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa Gombé/Kinshasa-RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

SECRETARIAT DE REDACTION

Secrétariat général de rédaction : Gerry Gérard Mangondo
Chef de service : Clotilde Ibara
Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

PAO - MAQUETTE

Chef de service PAO : Eudes Banzouzi
Chef de service : Cyriaque Brice Zoba

Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Toussaint Edgard Ibara, Jeff Tamaff

INTERNATIONAL

Direction : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma,
Bureau de Bruxelles : Dani Ndungidi, Adrienne Londole

ADMINISTRATION - FINANCES

Direction : Ange Pongault
Adjoint à la direction : Kiobi Abira
Bermely Ngayouli, Vesna Mangondza, Martial Mombongo, Arcade Bikondi, Emeline Loubayi, Wilfrid Meyal Itoua Ossinga, Armelle Mounzeo

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordination, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Hortensia Olabouré, Marina Zodialo, Sylvie Addhas, Mibelle Okollo
Chef de service diffusion : Guylin Ngossima
Brice Tsébé, Irin Maouakani, Christian Nzoulani, Bob Sorel Moubelélé Ngono

COMMUNICATION ET EVENEMENTIEL

Direction : Guillaume Pigasse
Secrétariat : Presly Raëlle Mouanga Kibhat

LOGISTIQUE ET SECURITE

Direction : Gérard Ebami Sala
Adjoint : Elvy Bombete
Coordonnateur : Rachyd Badila

Jules César Olebi, Siméon Ntsayouolo, Jean Bruno Ndokagna

INFORMATIQUE ET NOUVEAUX MEDIAS

Direction : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbengué Okandzé

LIBRAIRIE LES MANGUIERS

Responsable : Émilie Moundaka Éyala
Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville

MUSEE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

Responsable : Maurin Jonathan Mobassi
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi, Brice Bakouma

CENTRE DE REFLEXION SUR L'INTEGRATION REGIONALE

Direction : Emmanuel Mbengué

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo. Tél. : (+242) 06 895 06 64
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr

Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

ELECTIONS EN RDC

Les candidats députés nationaux et provinciaux invalidés appelés à calmer leurs bases

La Fondation Bill Clinton pour la paix (FBCP) dit suivre avec intérêt le déroulement du processus électoral, avec la tenue des scrutins le 20 décembre 2023 en République démocratique du Congo (RDC). Prenant note de la confirmation des résultats de la présidentielle par la Cour constitutionnelle, elle regrette que la Commission électorale nationale indépendante (Céni) n'a pas tenu compte de ses observations pour des élections crédibles, transparentes, libres, inclusives et apaisées.

La FBCP rappelle qu'elle avait, en son temps, demandé à la Céni de solliciter le report des élections pour éviter le chaos. A l'heure actuelle, elle estime que ses inquiétudes se concrétisent, notamment avec le cas des 82 candidats députés nationaux invalidés. Cette fondation se demande, par ailleurs, quand est-ce que la Céni a dénoncé le vol de son matériel et qui l'avait volé? Elle voudrait aussi savoir si ceux qui ont subtilisé des machines à voter ont aussi volé le code pour les faire fonctionner. «Si cela est le cas, comme dénoncé par la Céni, pourquoi certains noms cités par la population à travers les réseaux sociaux sont-ils écartés de la liste publiée par la Centrale électorale?», se demande la FBCP.

Des cas patents d'irrégularités

Citant l'enquête menée à Masi Masimba, dans l'espace Grand-Bandundu, la FBCP rappelle que le vote avait débuté à 17 heures et s'est clôturé à 22 heures. Selon un



Des militants des partis politiques/DR

autre constat, beaucoup de centres n'étaient pas ouverts et des machines à voter ainsi que d'autres kits et bulletins n'y étaient pas acheminés tel que prévu par la loi électorale. Citant la population de ce coin de l'ex-Bandundu, la FBCP indique que tous les problèmes ont commencé lorsque la Radio Maman Vicky, proche de l'opposition, avait lancé des appels et incitations à la haine pendant la campagne électorale

et les élections. «A la suite, d'autres médias dont Radio Masi Masimba, Radio Mosongo, Radio Pay appartenant à la ministre de la Formation professionnelle, Antoinette Kipulu, avaient répliqué pour appeler la population au calme», a-t-elle expliqué.

Mais, selon la FBCP, il y a eu des violences dans certains centres malgré ces appels. Elle précise aussi que contrairement aux rumeurs,

la présidente du parti Mouvement pour le développement et la reconstruction du Congo n'était pas sur place pendant ces incidents. «La population avait confirmé que la ministre de la Formation professionnelle avait voté et était filmée, vidéo en appui. Elle n'est ni de près ni de loin liée à cette affaire de fraude électorale, corruption, vandalisme et menaces, etc.», a précisé la FBCP. Elle a ajouté

que les membres et militants de son parti ainsi que la population de Masi Masimba ont considéré que la mesure provisoire prise pour son invalidation par la Céni est un montage visant à salir l'image de leur leader parce qu'elle est très populaire dans l'ex-Grand Bandundu.

La FBCP, qui pense que la Centrale électorale apportera les preuves de ces allégations dans tous les cas cités, profite de cette occasion pour recommander à tous ces candidats députés nationaux invalidés de calmer leurs partisans, surtout ceux du Grand Bandundu. Elle les appelle à la patience, en attendant la décision de la justice à travers la Cour constitutionnelle. Compte tenu de la gravité de la situation et de la tension qui monte chaque jour, la FBCP demande urgemment à la justice congolaise d'être au milieu du village, aux magistrats de ne pas tenir compte de leurs intérêts personnels, à côté de ceux du peuple souverain et qu'ils ne disent que le droit.

Lucien Dianzenza

MINES

Une société mixte de taillerie des diamants verra bientôt le jour

L'accord-cadre entre le CEEC et la société Adex sur la création de la société mixte en République démocratique du Congo (RDC) pour l'exportation du diamant taillé, signé le 27 novembre 2023 à Zurich, en Suisse, entre dans sa phase de matérialisation.

La question a été dernièrement au centre d'une audience que le vice-ministre des Mines, Godard Motemona, a accordée à une délégation de la société suisse Adex, conduite par son fondateur et directeur général Teit Ritzau, accompagné de l'ambassadeur suisse en poste à Kinshasa, Chasper Sarotts, le PCA du CEEC, Kalemba Kashama Dav, et le directeur général du CEEC Freddy Mwamba.

La création de cette société mixte permettra de tailler sur place en RDC le diamant avant qu'il ne soit exporté vers les utilisateurs finaux. Cette initiative louable a été saluée par le vice-ministre des Mines qui a rassuré ses hôtes de la poursuite et l'accompagnement de cet accord par son ministère jusqu'à



Le vice-ministre des Mines posant avec ses hôtes

l'aboutissement total de ce partenariat. Selon lui, cet accord-cadre rejoint la vision du chef de l'État, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo,

qui veut que les mines de la RDC profitent au pays, au-delà des avantages certains à tirer du fait de la plus-value créée par la taillerie de la

Pierre précieuse localement. Pour sa part, le directeur général du CEEC, Freddy Mwamba, a fait savoir que cette expérience avec Adex

dans l'achat, la taillerie et l'exportation du diamant est une première pour le pays. La société suisse Adex dispose d'une technologie très avérée dans la taillerie des diamants, laquelle pourrait être mise à contribution dans le cadre du futur partenariat, selon la vision du chef de l'État qui souhaite que les minerais de la RDC sortent en produits finis.

Il y a lieu de préciser que pendant leur séjour à Kinshasa, les membres de la délégation suisse ont travaillé avec les experts du ministère des Mines afin d'aboutir, à travers une feuille de route, à la mise en œuvre, dans un avenir proche, de l'effectivité de ce grand projet au profit des deux parties.

Blandine Lusimana

ENERGIE

Snél SA arbore un bilan global positif en 2023

L'année 2024 démarre sous une belle perspective pour la Société nationale d'électricité (Snél) SA, celle d'un projet industriel et humain au service de ses clients. Pour ce faire, l'année précédente a été faste en réalisations notables, balisant justement la mise en branle de l'important projet industriel et humain de l'opérateur national de l'électricité.

Suspendu abusivement et ensuite réhabilité après des enquêtes ayant consacré son innocence, le directeur général de la Snél SA, Fabrice Lusangi wa Lusangi Kabemba, a été un élément déclencheur des réalisations significatives tout au long de l'année qui venait de s'achever. Il s'est personnellement impliqué afin de ne pas faillir dans la concrétisation de la vision du chef de l'Etat, Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, dans le secteur de l'énergie électrique. Dans un paysage énergétique en mutation, la Snél SA s'est singularisée par des actions novatrices dans un environnement exceptionnellement difficile et requérant une forte capacité de résilience et d'adaptation.

Bilan opérationnel

Au niveau opérationnel, la Snél SA a superbement couvert des grands événements au pays, notamment la visite du pape, les Jeux de la Francophonie, la campagne électorale, les élections, le Centre Bosolo de la Commission électorale nationale indépendante. Elle a assuré le maintien et la stabilisation de la desserte des réseaux urbains (boom immobilier à Kinshasa et dans l'hinterland minier), avec une croissance de la demande plus rapide que l'offre (production d'électricité), en jugulant la cruciale problématique du délestage, et en obtenant la reconstitution des stocks MCL (contrats signés) et la redynamisation de l'exploitation ainsi que du monitoring. L'opérateur national de l'énergie électrique a aussi assuré la reprise ou le renforcement du service public de l'électricité à Kabeya Kamwanga, Boya, Miabi, Gemena, Lisala, Kinshasa, Kenge, Inongo, Muanda, Kisangani (Tshopo1 et réseau), Kolwezi (Sous-station Tunnel, extension de la ville), Bukavu, Kinshasa (poste de Kinsuka, extension réseaux urbains Ouest et Est + ZES Maluku et N'Djili Brasserie).

A propos du service à la clientèle, l'on note l'innovation du cash power à Bukavu et Goma, le projet pilote Snél & Moi : paiement mobile



Des installations de la Snél SA

et digitalisation de la gestion réseau au quartier Genève de Kisantu, la maintenance et la stabilisation du réseau de transport malgré le vandalisme des lignes, la redynamisation des comités ad hoc de maintenance Fript, Nseke et simplification des procédures. La Snél SA a également, dans son actif de 2023, la poursuite et le lancement de nouveaux projets infrastructures et des partenariats. Au sujet de la production au Parc Ouest, il y a eu Inga 2, la réhabilitation du G25 (Kamoa), des G24, G23, G26 (CCBC BB), la levée des réserves G28 (Fript), Au parc Sud, à Nseke, toutes les turbines sont en exploitation (TFM), à Bendera avec la réhabilitation G1 et construction du G3 (FPD), à Kilubi où il y a eu reconditionnement groupe, Tshopo1 remise en service G3 et reconditionnement G1 (Enabel). Quant au parc thermique, l'on souligne l'installation et la mise en service de nouveaux groupes dans six provinces, notamment à Muanda, Gemena, Lisala, Buta, Kindu, Kenge et Inongo. La Snél SA a aussi été active en ce qui concerne le transport du courant électrique : Kongo central, ligne Zongo2-Kinsuka, poste OEBK Ma-

tadi (MGT), électrification Zambala 1er & Malanga (PPC Barnet), projet régional Boucle de l'amitié (Inga-Boma-Muanda-Cabinda-Pointe-Noire).

A Kinshasa, il y a le poste de Kinsuka (Eximbank), poste Utxco 2e tranche, poste de Maluku 3e tranche ZES Maluku (BAD), électrification N'Djili Brasserie (Anser). Au Kasai Oriental, le bilan opérationnel mentionne la ligne Bipemba-Kabeya Kamwanga, ligne Bipemba-Kalala wa Nkata (MbujiMayi), au Lualaba, la ligne Samukinda-Kolwezi, la sous-station Tunnel de Kolwezi, L21 (Fungurume-Kisanfu), L41-42 (Panda-Fungurume), Stacom (Station de Conversion de Kolwezi). Au Haut Katanga. Notons le poste NRK Kasapa, le poste de Kasumbalesa (Elsewedy), celui de Goma (Kfw), au Tanganyika, le poste de Lukunga. Dans le Nord Ubangi, la Snél s'est illustrée par la remise en état de la ligne Mobayi Mbongo-Ggadolite (Banque mondiale), le poste de Bambou. Au chapitre de l'électrification, on cite, au Sud Kivu, la ligne Bujumbura-Uvira, l'électrification Katogota-Luvungi (Anser). Sur la distribution de l'électricité, il y a

la réhabilitation et/ou l'extension des réseaux urbains de Gbadolite (Banque mondiale), de Kisangani (Frivao), de Mbuji Mayi, Bukavu, Kalemie, Kinshasa - Camp Luka et poches noires, Inongo, Kenge, Muanda, Buta, Mbandaka, Gemena, Zongo, Lisala. Toutes ces réalisations impliquent l'augmentation du nombre de nouveaux clients raccordés, de compteurs installés et de cabines de décharge installées.

Bilan social

Si le bilan opérationnel de la Snél SA est aussi parlant en termes de réalisations, la direction générale de l'entreprise n'a pas du tout oublié son personnel. Le bilan social en 2023 est tout autant reluisant avec des avantages et faveurs accordés aux cadres et agents de la Snél SA. La société travaille pour le rattrapage du pouvoir d'achat entre mars 2023 et février 2024, avec l'application du troisième palier du Smig, le paiement des salaires le 20 du mois, paiement du 13e mois en novembre 2023, et remise du colis de fin d'année le 15 décembre 2023. La direction générale a dynamisé le dialogue social, avec la révision de la convention collective : restau-

ration des avantages sociaux (e.g prise en charge des soins de santé des parents), les élections syndicales, la tenue des deux réunions annuelles, en avril et octobre, et la régularisation du paiement des arriérés des cotisations syndicales ainsi que le paiement à temps. Signalons la promotion, à titre exceptionnel, de 688 agents classifiés, la régularisation (engagement) de 111 journaliers de la production et du transport dans les centrales et postes, la régularisation et le paiement des décomptes finaux en attente, le paiement dans les délais des décomptes finaux, la réouverture du dossier des cadres supérieurs pour faire droit aux agents (à clôturer en 2024), la régularisation des intérim prolongés aux postes définitivement vacants (à finaliser au plutôt) et la régularisation de la situation du personnel mis à disposition de la direction des ressources humaines.

Bilan financier

Enfin, le bilan financier de la Snél SA est largement positif. L'entreprise a tenu au respect des échéances fiscales et paiement régulier de la TVA, des taxes, impôts-IBP (y compris créance DGDA), de la contribution au budget de l'Etat (suscitant les félicitations de la Commission Ecofin de l'Assemblée nationale), des salaires et avantages, des cotisations syndicales, du paiement des décomptes finaux, des prestataires et fournisseurs. La Snél SA a également respecté les délais de paiement des échéances BEI, Eximbank, Sinelac, des bailleurs miniers (non recours aux moratoires), banques locales (+ réduction du volume des emprunts) et apurement des autres créances... arriérés CEC de 32 602 900,49 \$ au 4 novembre 2022, ramenés à 4 277 679 \$ au 5 janvier 2024. Elle a transmis, dans les délais, des états financiers 2022 aux greffes du tribunal de commerce (Tricom) et à la Cour des comptes, et son budget 2024 au ministère du Portefeuille, le 29 novembre 2023.

Martin Engimo

**UNE ADRESSE E-MAIL
POUR NOUS ADRESSER VOS ANNONCES
PLUS RAPIDEMENT**

regie@lesdepechesdebrazzavilles.fr



COOPÉRATION

La RDC et l'Arabie saoudite signent un mémorandum d'entente dans le secteur minier

La ministre des Mines, Antoinette N'Samba Kalambayi, et le ministre saoudien de l'Industrie et Ressources minérales, Bandar Bin Ibrahim, ont signé récemment, en marge du Forum des minéraux du futur qui se tient à Riyad, un mémorandum d'entente sur la coopération dans le secteur des ressources minérales en Arabie saoudite dans une approche gagnant-gagnant.

Le protocole signé vise à améliorer la recherche, l'exploitation et la transformation des minéraux au niveau local pour permettre la réalisation de la transition énergétique. Durant son séjour saoudien, la ministre Antoinette N'Samba Kalambayi n'a cessé d'insister sur l'importance de conjuguer des efforts concrets pour que la signature de ce protocole profite aux deux parties. C'est dans cet élan qu'il a été envisagé la mise en place d'un cadre de travail mixte congolo-saoudien qui réunira désormais les experts des différents services spécialisés du ministère des Mines, notamment du cadastre minier, de Fomin,



L'échange des documents entre les deux ministres

du SG-NC, de la CTCPM ainsi que ceux de la partie saoudienne pour cogiter ensemble sur la feuille de

route.

Par ailleurs, la ministre congolaise des Mines a souligné que la partici-

pation de son pays à ces assises de portée internationale s'inscrit dans la droite ligne de la vision du

chef de l'État, Félix-Antoine Tshisekedi, celle de valoriser et la transformer localement des minerais au bénéfice des Congolais.

Ce forum international réunit des représentants de quatre-vingts pays, vingt pays de G20, plus de quarante ministres en charge des mines et ressources minérales, des leaders de l'industrie minière, des investisseurs, des décideurs politiques et des experts de diverses régions de l'Afrique, de l'Asie occidentale et centrale. Il vise à stimuler et promouvoir des discussions sur le développement durable dans le secteur des mines.

Blandine Lusimana

ADIAC

Toute l'actualité
Du Bassin du Congo
EN VIDÉO

AGENCE D'INFORMATION
D'AFRIQUE CENTRALE

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

LE COURRIER
DE KINSHASA

+336 11 40 40 56

info@adiac.tv

84, boulevard Denis-Sassou-N'Gessou
Brazzaville - République du Congo

www.adiac.tv

CAN 2024

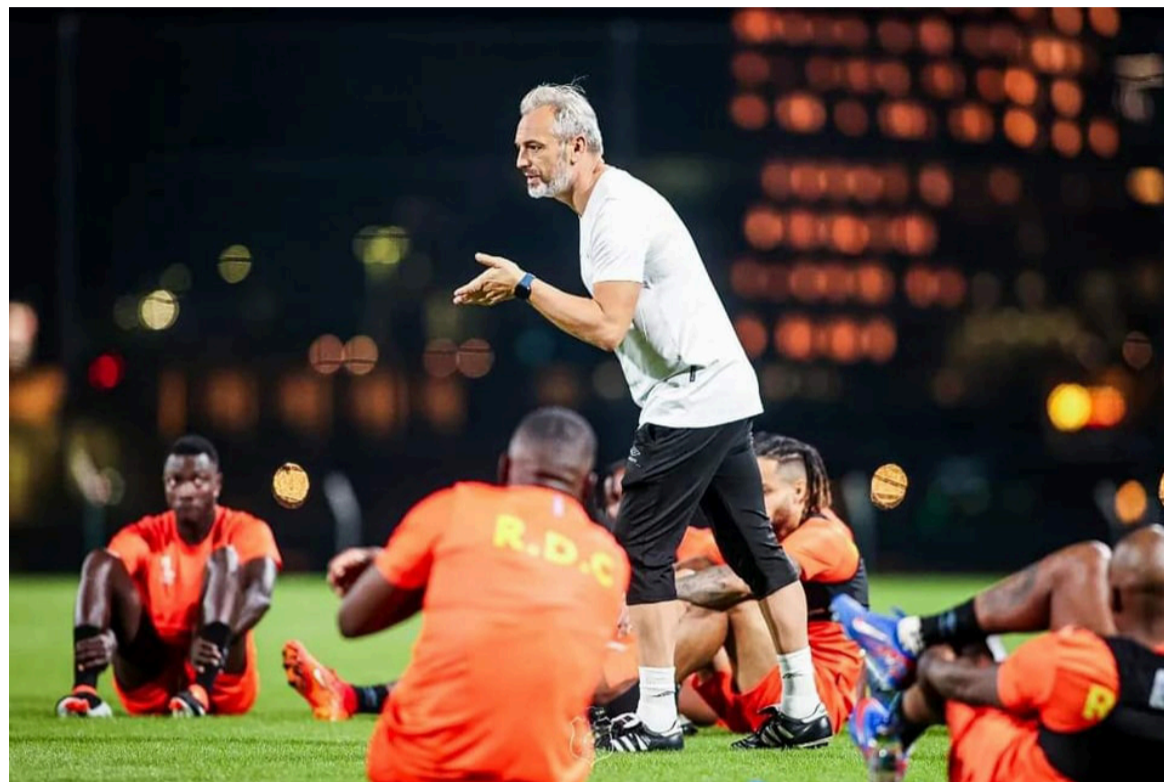
Sébastien Desabre dresse le bilan du stage de préparation des Léopards à Abu Dhabi

Qualifiés pour la phase finale de la 34e édition de la Coupe d'Afrique des nations (CAN) de football - Côte d'Ivoire 2024, les Léopards de la République démocratique du Congo (RDC) vont bientôt boucler leur stage de préparation à Abu Dhabi, aux Emirats arabes unis, ponctué d'un match amical contre l'Angola (zéro but partout).

Le sélectionneur et manager des Léopards, Sébastien Desabre, a fait le point du regroupement avant l'entame de la compétition, le 13 janvier en terre ivoirienne, où la RDC est logée dans le groupe F avec le Maroc, la Zambie et la Tanzanie. « On a commencé depuis le 3 janvier et on a fait le choix de repartir la charge de notre travail en trois temps. On a fini notre premier temps qui était une semaine très chargée, on avait des joueurs avec des disparates de forme dues soit à l'inactivité du club, soit au repos entre Noël et le jour de l'An, d'autres qui continuaient à jouer, on a essayé de remettre tout le monde en forme en augmentant les charges du travail, ponctué par un match amical contre l'Angola où on avait décidé de donner du temps de jeu à presque tout le monde pour finaliser le travail athlétique. On a donc joué avec une charge de travail avant le match qui était assez forte, mais c'était voulu. Le bilan est que les garçons sont très concernés, ils travaillent bien, on avait quelques petits pépins de début de stage, tout le monde va être à la séance, on est plutôt satisfait du temps de passage sur cette première semaine », a confié le technicien français.

Revenant sur le match contre l'Angola, il a indiqué : « On a été bon dans la maîtrise de jeu, la maîtrise du ballon. On a eu des phases de possession qui étaient vraiment intéressantes, on s'est créé quelques occasions, on peut regretter malheureusement qu'on n'ait pas concrétisé certaines situations. Je pense que l'ensemble du match, on aurait dû s'imposer au nombre de rapports des forces entre les deux équipes. C'est la même chose, c'est un axe de progression sur les prochaines semaines d'avoir cette même maîtrise, mais de réussir à transformer ces situations pour gagner les matches, même si c'est vrai que c'est important de gagner les matches de préparation, mais le plus important c'est de gagner les matches officiels. On s'est servi du match contre l'Angola pour terminer le travail athlétique, donc les joueurs étaient assez chargés ».

Sébastien Desabre a aussi évoqué le choix de l'adversaire pour ce match de préparation. « On voulait un adversaire qui était derrière et un autre qui était devant nous au classement Fifa. On a deux belles équipes. La dernière fois, on s'est ren-



Sébastien Desabre parle à ses joueurs lors du stage d'Abu Dhabi

du compte que l'Angola est une équipe qui joue avec un système de jeu à trois, également qui devrait être le cas du Maroc contre nous, et le Burkina Faso qui a une défense aussi à quatre. On essaie de penser à plusieurs facteurs quand on choisit des matches amicaux, et puis après, il y a la disponibilité des équipes aussi sur le lieu du stage. Cela tombait bien, on a pu répondre à ces deux adversaires qui n'ont pas mal de critères que j'avais souhaités ». Il a ajouté : « Donc voilà, on est content du match contre l'Angola, il y a eu une belle opposition en face de nous et on s'attend à un match aussi difficile, le 10 janvier, contre le Burkina Faso, qui nous fera sans doute monter d'un cran dans notre préparation. On aura ensuite une journée de récupération, avant de prendre l'avion pour arriver le 12 janvier à San Pedro et s'acclimater encore un petit peu plus, du 13 au 16, un temps d'adaptation un peu plus généreux, on joue le dernier match de la première journée. Je suis satisfait du professionnalisme, de la discipline et de l'implication des joueurs, on sent que tout le monde est très concerné. Ils prennent conscience petit à petit que la compétition arrive ».

Objectifs des Léopards à la CAN

Parlant des objectifs des Léopards dans cette CAN, le technicien français a souligné : « Il faut savoir d'où on vient. La réalité, c'est que la RDC n'était pas à la dernière Coupe d'Afrique des nations, pas qualifiée pour la dernière Coupe du monde. Avec un championnat national à l'arrêt, une fédération mise sous tutelle de la Fifa, dif-

férentes situations qui font qu'on est sur une phase de redémarrage en fait. Même si cela n'enlève rien à l'histoire du football congolais, qui a été un des leaders d'Afrique quand même, on connaît de très bons joueurs qui sont passés par l'équipe nationale, maintenant on sait aussi qu'on a des qualités, des joueurs qui jouent dans de bons clubs. On va être un challenger dans cette compétition, avec des étapes. La

pour ça que vous n'allez pas le plus loin possible ».

Il a commenté sur les dix jours de rassemblement pour la CAN, alors qu'il y a eu très peu de temps de préparation lors des matches des éliminatoires. « L'idéal, pour nous les sélectionneurs, c'est de participer à des compétitions comme ça, parce qu'on a rarement les joueurs. Et puis quand ils arrivent, on est de suite dans une orientation de deux matches dans



La sélection de la RDC

première, c'est de franchir la phase des poules, la deuxième c'est d'aller en quart de finale... Quand on rentre dans une compétition, de toute manière, on ne se met pas de limite, c'est sûr, mais après, il y a des rapports des forces, il y a des réalités au football qui font qu'il y a des favoris. Nous ne faisons pas partie de ces favoris pour les raisons que je viens de citer. Mais quelques fois en compétition, c'est bien aussi de ne pas être favori, et ce n'est pas

huit jours, et le travail sur le terrain est très axé, très rapide... Mais là, on peut prendre plus de temps en termes de cohésion d'équipe sur le terrain et en dehors du terrain, c'est important pour cette CAN et pour la suite des événements qu'on a avec les qualifications de la Coupe du monde, et les nouvelles qualifications qui arrivent très vite de la CAN 2025, en septembre, octobre et novembre... On vit un petit peu comme un club à l'heure

actuelle, on a les joueurs en stage, on peut doubler les séances, on peut faire du travail spécifique, de meeting vidéo,... Cela cimenter encore un peu plus tous les comportements collectifs du jeu ou à l'extérieur du jeu, c'est différent et c'est important dans ce sens », a laissé entendre le sélectionneur.

Le soutien des fans...

En conclusion, Sébastien Desabre a sollicité le soutien des fans à leur équipe en ces termes : « On ne peut pas parler de son équipe nationale sans avoir le soutien de ses fans, les joueurs en sont conscients, le staff technique aussi. Je leur répète constamment, quand vous êtes en équipe nationale, vous êtes un soldat de la nation qui, avant le résultat, doit tout donner sur le terrain, il doit déjà tout donner dans l'image de ce qu'il pourrait présenter pour le football congolais, dans la discipline, que ça soit sur le terrain qu'à l'extérieur. Et puis sur le terrain, que les gens soient d'abord fiers de la débauche d'énergie, fiers de voir qu'il y a de combattants sur le terrain, et avec la qualité qu'on a, effectivement quand les joueurs sont

connectés, on peut faire de bonnes choses. Donc, j'encourage les fans à soutenir leur équipe, en tout cas, les résultats au football, on ne peut jamais promettre à l'avance, on peut promettre de tout donner pour y arriver, c'est qui se passe dans ce stage, et que les joueurs, de la première à la 90e minute de chaque match de cette CAN, vont montrer l'image d'abnégation d'abord pour les fans du Congo et le pays ».

Martin Engimo

SCIENCE

Un colloque sur les changements environnementaux s'ouvre à Brazzaville

Les travaux du colloque international en hommage au Pr Yolande Berton Offoueme, sur le thème « Changements environnementaux, vulnérabilité des territoires et résilience des communautés en Afrique » ont été ouverts par la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation technologique, le Pr Delphine Edith Emmanuel, le 10 janvier dans la capitale.

« Les dérèglements climatiques, les préoccupations environnementales nous ont conduits à mettre en place ce cadre de réflexion afin d'imaginer des solutions visant à créer les conditions les plus adaptées à l'épanouissement du genre humain », a expliqué le président du comité d'organisation de ce colloque scientifique, le Pr Jean Luc Mouthou, ministre de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'Alphabétisation. D'autres membres du gouvernement ont été présents à l'ouverture, notamment le ministre en charge de l'Enseignement technique, Ghislain Thierry Ebome Maguessa, et celle des Affaires sociales, Irène Marie-Cécile Mboukou-Kimbatsa, en qualité d'universitaires. Ce colloque va durer du 10 au 12 janvier 2024 et permettra aux géographes, aménagistes, sociologues, anthropologues, urbanistes, économistes, his-



L'ouverture du colloque sur les changements environnementaux/Adiac

toriens et d'autres spécialistes venus de plusieurs pays d'Afrique, y compris les décideurs, d'échanger sur les problématiques liées aux changements environnementaux, à la vulnérabilité des territoires et la résilience des communautés en Afrique. D'autres sujets au menu des échanges sont

les activités rurales, les dynamiques urbaines, les risques climatiques, la géopolitique, les ressources naturelles, les données de la population... Pour sa part, la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation technologique a

rappelé que ce colloque international sur les changements environnementaux se tient au lendemain du sommet des trois bassins forestiers tropicaux du monde à Brazzaville dont le Congo a été l'initiateur. Lequel sommet a planché sur la préservation de la biodiversité et des forêts tropicales face aux changements climatiques.

« Le thème de ce colloque : « Changements environnementaux, vulnérabilité des territoires et résilience des communautés en Afrique » vient à point nommé. Je suis convaincue que l'examen de cette question vitale et les échanges qui seront fructueux, porteurs des propositions et solutions seront l'objectif et le résultat des présentes assises », a déclaré le Pr Delphine Edith Emmanuel.

De ce colloque, en effet, les résultats sont attendus pour permettre aux groupes humains, partout dans le continent, de créer les conditions du respect de la nature ; de proposer des adaptations utiles face aux changements environnementaux. Car, les scientifiques africains réunis à Brazzaville, dans le cadre de ce colloque, refusent de s'afficher comme d'impuissants observateurs de ces changements.

Rominique Makaya



COMMUNIQUÉ

CÉLÉBRATION COMMÉMORATIVE

Pathé Dione

12 janvier 2023 - 12 janvier 2024


A l'occasion de l'anniversaire du décès de Monsieur Pathé DIONE, Fondateur du Groupe SUNU, des cérémonies religieuses seront organisées dans les 17 pays de présence du Groupe le vendredi 12 janvier 2024.

Au Congo, une lecture coranique se tiendra à la grande mosquée de Pointe-Noire à 10h puis des messes seront dites en sa mémoire à l'église Sainte Anne de Brazzaville et à la Cathédrale Notre-Dame de Pointe-Noire à 13h. A 17h45, un film sur la vie et le parcours de Monsieur DIONE sera diffusé à la salle de projection du Double Tree Hilton Hôtel de Pointe-Noire suivi d'un cocktail.

Monsieur Pathé DIONE était un éminent acteur du secteur des services financiers, qui a consacré toute sa vie à contribuer au développement de l'Afrique par les africains et pour les africains.

Merci à tous ceux qui viendront ce jour lui rendre hommage.

Dresscode : Tenue blanche



UDH-YUKI

Joseph Badiabio répond à ses détracteurs

Accusé par les élus de son parti d'être « un leader imposé », le nouveau président de l'Union des démocrates humanistes (UDH-Yuki), Joseph Badiabio, estime que le congrès est l'instance habilitée à élire les dirigeants d'une formation politique.

Dans son propos, précise la page Brazza Net, Joseph Badiabio reste constant sur la légitimité du congrès qui l'a hissé à la tête de l'UDH-Yuki, l'une des formations politiques de l'opposition. Il a dit avoir mis un terme aux querelles intestines inutiles et ouvert une nouvelle page du parti tournée vers le futur. « Je me détourne désormais du passé



Joseph Badiabio, nouveau président de l'UDH-Yuki

et me tourne vers l'avenir», a-t-il déclaré avant de dénoncer les intrigues et autres attaques dont il est victime de la part de ses « dissidents ».

« Des cadres relevant d'un grand parti comme l'UDH-Yuki se mettent à s'illusionner me qualifiant de leader imposé, sans pour autant préciser par qui... J'ai entendu certains amuser la galerie en disant que Ngouanou m'aurait imposé à la tête du parti. C'est archi faux. Dans tous les cas, le congrès relève désormais du passé et les candidats écartés ne remplissaient pas les critères », a-t-il réagi à Brazza Net.

Parlant de son élection, Joseph Badiabio s'estime confiant au regard de son ancrage au sein du parti et de la confiance dont il bénéficie de la majorité des membres de son parti. « J'étais seul en lice parce que j'étais devenu le candidat redoutable face à mes challengers qui étaient déjà fragilisés et battus d'avance. Ces derniers savaient dorénavant qu'ils ne pouvaient pas résister devant moi. Voilà pourquoi ils multiplient les déclarations. C'est une ma-

VIE DES PARTIS

Le RUNR à la conquête du territoire national

Le Rassemblement pour l'unité nationale et le renouveau (RUNR) a tenu, le week-end dernier à Kimpouomo, dans le 8e arrondissement de Brazzaville, Madibou, son assemblée générale ordinaire à l'issue de laquelle il a lancé la campagne territoriale d'adhésion et de restructuration de ses instances.



Les responsables du RUNR lors de l'assemblée générale ordinaire/Adiac

Dirigée par Prince Merveilleux Nsana Nsayi, président national du RUNR, l'assemblée générale s'est tenue sur le thème « La rénovation de notre parti dans l'espace démocratique ».

Au terme des assises, les participants ont adopté quatre résolutions approuvant le programme d'activités 2024 ; le budget du parti exercice 2024 ; la mise en place d'un code social du parti et la tenue, en 2025, de son congrès ordinaire.

Au cours de leur réunion, les membres du RUNR ont aussi lancé une vaste campagne territoriale d'adhésion et de restructuration des organes de base et intermédiaires du parti. Une décision prise conformément à l'ambition de cette formation politique qui veut d'un meilleur rayonnement et d'un bon placement sur l'échiquier politique national afin

de contribuer à la bonne marche de la démocratie au Congo.

« Nous poursuivrons cette année la campagne d'adhésion et la restructuration des organes intermédiaires et de base de notre parti. Mobilisons-nous, soyons dynamiques, invitons ceux qui sont au bord de la route afin qu'ensemble nous puissions promouvoir le mbongui. Mettons-nous au travail sans perdre du temps. Notre objectif est de promouvoir l'émergence d'une vision de faire la politique autrement. Le RUNR est né dans le but d'œuvrer pour l'harmonie nationale et de maintenir l'équilibre politique dans le pays, en suscitant un véritable amour », a souligné Prince Merveilleux Nsana Nsayi.

Pour ce faire, le président du RUNR a invité les cadres, membres et sym-

pathisants de son parti à œuvrer pour la paix et la concorde nationale, condition sine qua non pour une meilleure émergence politique dans le pays. « La paix demeure là où il y a l'unité, la sagesse, la tolérance, l'amour et la concorde. Les militants du RUNR doivent être un exemple frappant afin de toujours promouvoir la paix et agir en faveur du progrès de notre nation. Je vous exhorte donc à être des hommes, des femmes et des jeunes de paix », leur a-t-il dit.

La philosophie du RUNR, a martelé son président, est d'humaniser la politique de la démocratie, de bannir les intrigues et les calculs sordides dans le pays afin d'éloigner de lui les semeurs de troubles au profit d'une paix et d'une démocratie durables.

Firmin Oyé

ÉCONOMIE FORESTIÈRE

De meilleures performances attendues en 2024

Avec une contribution estimée à plus de 5% au produit intérieur brut et un volume important d'exportations, le secteur du bois occupe la deuxième place dans l'économie congolaise après le pétrole. Il pourra connaître un rebond de ses activités cette année si les mesures annoncées sont réellement suivies d'effet.

Le secteur forestier a été durement affecté par la pandémie de covid-19 et ses effets économiques. La production nationale du bois et les autres activités connexes reprennent progressivement, après le déclin de la production, soit 91,3 mille m³ en 2021 et 2,420 millions de m³ en 2022. L'application du nouveau Code forestier et du principe de partage de production, qui plus est, les concertations avec les entreprises forestières contribueront à booster le secteur.

Au cours de l'échange avec ses collaborateurs, le 9 janvier, à Brazzaville, la ministre de l'Économie forestière, Rosalie Matondo, a insisté sur le démarrage des études sur le partage de la production et la création d'une société de

bois du Congo. Elle veut entamer des discussions avec les industriels du secteur dès ce mois de janvier pour leur présenter le chronogramme, puis en mars pour la présentation des conclusions des études et en mai pour la présentation des projets de loi et textes réglementaires.

Rosalie Matondo a réitéré la volonté du gouvernement d'interdire l'exportation des grumes, avant d'avancer la mise en place des mesures d'accompagnement. Dans le cadre des réformes amorcées après la promulgation du nouveau Code forestier. « Nous devons susciter le lancement dès le mois de février de la task force carbone forestier par le Premier ministre. La directrice du Centre national



La ministre Rosalie Matondo/DR

d'inventaire et d'aménagement des ressources forestières et fauniques est en charge de l'aboutissement

de ce dossier et aussi de celui des paiements des crédits carbone par la Banque mondiale dès le début de cette an-

née », a-t-elle déclaré.

La tutelle entend également œuvrer cette année en faveur de la sécurisation et la valorisation des aires protégées dans le but de développer l'écotourisme ainsi que l'attractivité du pays. Inscrit l'année dernière au patrimoine de l'Unesco, le parc national d'Odzala-Kokoua figure parmi les priorités des autorités en matière d'écotourisme. Les activités d'aménagement et de reboisement devront aussi s'intensifier durant l'année.

Enfin, la restructuration du département ministériel, avec un nouvel organigramme, représente une autre paire de manches pour la ministre Rosalie Matondo. Cette restructuration, a-t-elle justifié, vise à arrimer ce ministère au niveau actuel de sollicitation.

Fiacre Kombo

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité - Travail - Progrès

COPIE

Décret n° 2024 - 4 du 9 janvier 2024
portant nomination des administrateurs-maires d'arrondissement

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;
Vu la loi n°3-2003 du 17 janvier 2003 fixant l'organisation administrative territoriale ;
Vu la loi n° 2-2018 du 5 février 2018 déterminant les modalités de nomination aux hauts emplois et fonctions civils et militaires ;
Vu le décret n° 2004-11 du 3 février 2004 fixant le traitement de fonction des administrateurs-maires des arrondissements, des administrateurs-maires des communautés urbaines, des administrateurs délégués des communautés rurales, des secrétaires généraux de département, des conseils de département et de commune, des arrondissements, des communautés-urbaines et des secrétaires administratifs des communautés rurales ;
Vu le décret n°99-39 du 11 mars 1999 fixant le traitement de fonctions des préfets, sous-préfets et secrétaires généraux des régions et des districts ;
Vu le décret n°99-286 du 31 décembre 1999 portant dérogation aux dispositions relatives aux abattements sur les salaires et indemnités alloués aux autorités locales ;
Vu le décret 2003-20 du 6 février 2003 portant organisation et fonctionnement des circonscriptions administratives territoriales ;
Vu le décret n° 2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du Premier ministre, chef du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2022-1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement ;

DECRETE :

Article premier : Sont nommés administrateurs-maires d'arrondissement :

Département de Pointe-Noire

Commune de Pointe-Noire

- Arrondissement 1 Lumumba : Mme PINEAU née KIAZABOU Mesley
- Arrondissement 2 Mvou-Mvou : Mme MBERI née BIGNY Lauréate Liliane
- Arrondissement 3 Tsié-Tsié : M. TCHIKAMBOU Jean Romuald
- Arrondissement 4 Loandjili : M. LOEMBA Max Jean Toussaint
- Arrondissement 5 Mongo Mpoukou : M. POUelet MAVOUNGOU Jean Baptiste
- Arrondissement 6 Ngoyo : M. PAKA BANTOU Wilfrid Genest

Département du Niari

Commune de Dolisie

- Arrondissement 1 : M. KIKOUNGA NGOT Modeste
- Arrondissement 2 : M. TCHIKAYA Dieudonné

Commune de Mossendjo

- Arrondissement 1 : M. MAKELE Pierre
- Arrondissement 2 : M. NGOUMA MBOUNGOU J. R

Département de la Bouenza

Commune de Nkayi

- Arrondissement 1 : M. KIBOUANGA Marcel
- Arrondissement 2 : M. NZAOU Eugène

Département de Brazzaville

Commune de Brazzaville

- Arrondissement 1 Makélékélé : M. BASSOUKISSA Edgard
- Arrondissement 2 Bacongo : M. BATANTOU Bernard
- Arrondissement 3 Poto-Poto : Mme OKEMBA née BAKOUKAS NDELA Lucie
- Arrondissement 4 Mougali : Mme MAKOSSO née NGAKABI Sylvia
- Arrondissement 5 Ouenzé : M. NGANONGO Marcel
- Arrondissement 6 Talangai : M. NDEKE Privat Frédéric
- Arrondissement 7 Mfilou : Mme ITOUA née KOULOUMBOU Bibiane
- Arrondissement 8 Madibou : M. MILANDOU Alain
- Arrondissement 9 Djiri : Mme NGAMPOLO Ida Victorine

Département de la Sangha

Commune de Ouesso

- Arrondissement 1 : Mme ANDZIOU Irène Flore
- Arrondissement 2 : M. DEKAMO-KAMARA Hamed Mallaz

Article 2 : Le traitement mensuel de fonctions des intéressés est imputable au budget de l'Etat, conformément au décret n° 2004-11 du 3 février 2004 susvisé.

Article 3 : Le présent décret qui abroge toutes les dispositions antérieures contraires et qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions des intéressés, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Congo.-

2024 - 4

Fait à Brazzaville, le 9 janvier 2024

Denis SASSOU-N'GUESSO.-

Par le Président de la République,
Le premier ministre, chef du Gouvernement,

Anatole Colinet MAKOSSO.-
Le ministre de l'intérieur
et de la décentralisation,

Le ministre de l'économie
et des finances,

Raymond Zéphirin MBOULOU.-

Le ministre du budget, des comptes publics
et du portefeuille public,

Jean-Baptiste ONDAYE.-

Ludovic NGATSE.-

VISITEZ LE MUSEE-GALERIE
DU BASSIN DU CONGO

de LUNDI
à VENDREDI (9h-17h)
et SAMEDI (9h-13h)

Expositions et projections

SCULPTURES PEINTURES

CÉRAMIQUES MUSIQUE

Musée
du Bassin du Congo

galerie CONGO
ARTS ET EXPRESSIONS



L'ART DANS TOUTES SES EXPRESSIONS

de la Tradition
à la Modernité

Siège social : 84 bd Denis-Sassou-N'Guesso
immeuble les Manguiers (Mpila), Brazzaville
République du Congo.

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité - Travail - Progrès

COPIE

Décret n° 2024 - 3 du 9 janvier 2024
portant nomination des administrateurs-maires de communauté urbaine

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la loi n°3-2003 du 17 janvier 2003 fixant l'organisation administrative territoriale ;

Vu la loi n° 2-2018 du 5 février 2018 déterminant les modalités de nomination aux hauts emplois et fonctions civils et militaires ;

Vu le décret n°99-39 du 11 mars 1999 fixant le traitement de fonctions des préfets, sous-préfets et secrétaires généraux des régions et des districts ;

Vu le décret n°99-286 du 31 décembre 1999 portant dérogation aux dispositions relatives aux abattements sur les salaires et indemnités alloués aux autorités locales ;

Vu le décret 2003-20 du 6 février 2003 portant organisation et fonctionnement des circonscriptions administratives territoriales ;

Vu le décret n° 2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du Premier ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2022-1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement ;

DECRETE :

Article premier : Sont nommés administrateurs-maires de communauté urbaine :

Département du Kouilou

- Communauté urbaine de Hinda : M. DELO Jean Blaise
- Communauté urbaine de Mvouti : M. NGOMA Felix

- Communauté urbaine de Ngo : M. NSE Sébastien Magloire
- Communauté urbaine d'Ollombo : M. OBILI Fulgence Gloriat
- Communauté urbaine d'Abala : Mme FAMBY née OSSOMBO Elise Liliane
- Communauté urbaine d'Ongogni : Mme AKONDZO NGATO Pieraimée Carole

Département de la Cuvette

- Communauté urbaine de Makoua : M. ONGAYOLO Jean Emile
- Communauté urbaine de Boundji : Mme KENGUE NGOMA née MBOU Rogette
- Communauté urbaine de Mossaka : M. NGAKOSSO Théogène
- Communauté urbaine de Loukoléla : M. ENGOUMBA Daniel
- Communauté urbaine de Tchikapika : Mme NDZA Béatrice

Département de la Cuvette-Ouest

- Communauté urbaine d'Étoundi : M. KIBA Martin
- Communauté urbaine d'Okoyo : M. EKANI Juvet
- Communauté urbaine de Kellé : M. ODZEBA Rock Didace

Département de la Sangha

- Communauté urbaine de Mokéko : Mme OBOUO née ETOKISSI Jeanne
- Communauté urbaine de Sembé : M. ESSIE Pierre
- Communauté urbaine de Souanké : M. IBOKO Raoul Alfred

Département de la Likouala

- Communauté urbaine d'Enyellé : Mme SONGUETAYE Marie Claudine
- Communauté urbaine d'Epéna : M. BOLEBOLA Simplicie
- Communauté urbaine de Dongou : M. MAWA MOUDJOUAPA Modeste Martial
- Communauté urbaine de Bétou : M. ISSOMBO Guy David

Article 2 : Le traitement mensuel de fonctions des intéressés est imputable au budget de l'Etat, conformément au décret n° 2004-11 du 3 février 2004 susvisé.**Article 3 :** Le présent décret qui abroge toutes les dispositions antérieures contraires et qui prend effet à compter de la date de prise de

- Communauté urbaine de Madingo-Kayes : Mme NOMBO Anne Marthe

Département de Pointe-Noire

Communauté urbaine de Tchiamba-Nzassi : M. TATHY Francis

Département du Niari

- Communauté urbaine de Kimongo : M. MIBIMA Durant
- Communauté urbaine de Kibangou : M. MVOUMBOU Jean Pierre
- Communauté urbaine de Divenié : M. MASSAMBA Jean Paul
- Communauté urbaine de Makabana : M. MABIALA KIBANGOU Guy Mathieu
- Communauté urbaine de Mbinda : Mme MALE née NGOUMOUBOA Jacqueline

Département de la Bouenza

- Communauté urbaine de Bouansa : Mme NZAHOU Léonie
- Communauté urbaine de Loutété : M. BAMENGUINA Jean Claude
- Communauté urbaine de Loudima : Mme KIMBEMBE Jacqueline
- Communauté urbaine de Mabombo : M. MILANDOU Anatole
- Communauté urbaine de Mouyondzi : Mme KABALA Anne Marie Claudine

Département de la Lékoumou

- Communauté urbaine de Komono : Mme BOUANGA Hortense
- Communauté urbaine de Zanaga : Mme NGUEBILA FANKANI Elisabeth

Département du Pool

- Communauté urbaine de Boko : Mme ELENGA Pradesh Nerva
- Communauté urbaine de Mindouli : M. MAPASSI Gaston
- Communauté urbaine de Kindamba : M. BALOSSA Bienvenu
- Communauté urbaine de Kibouendé : Mme MATALA De MAZZA née BADIABO Huguette Mireille
- Communauté urbaine d'Ignié : Mme KAMARA SOMI ASSITOU
- Communauté urbaine de Ngabé : M. OTINI Basile Boris

Département des Plateaux

- Communauté urbaine de Lékana : M. TSIBA Hubert
- Communauté urbaine de Gamboma : M. ONDZIA Félicien

fonctions des intéressés, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Congo.-

2024 - 3

Fait à Brazzaville, le 9 janvier

Denis SASSOU-N'GUESSO.-

Par le Président de la République,
Le premier ministre, chef du Gouvernement,

Anatole Colinet MAKOSSO.-

Le ministre de l'intérieur
et de la décentralisation,Le ministre de l'économie
et des finances,

Raymond Zéphirin ABOULOU.-

Jean-Baptiste ONDAYE.-

Le ministre du budget, des comptes publics
et du portefeuille public,

Ludovic NGATSE.-

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité - Travail - Progrès

COPIE

Décret n° 2024 - 2 du 9 janvier 2024
portant nomination des sous-préfets

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;
Vu la loi n° 3-2003 du 17 janvier 2003 fixant l'organisation administrative territoriale ;
Vu la loi n° 2-2018 du 5 février 2018 déterminant les modalités de nomination aux hauts emplois et fonctions civils et militaires ;
Vu le décret n° 99-39 du 11 mars 1999 fixant le traitement de fonctions des préfets, sous-préfets et secrétaires généraux des régions et des districts ;
Vu le décret n° 99-286 du 31 décembre 1999 portant dérogation aux dispositions relatives aux abattements sur les salaires et indemnités alloués aux autorités locales ;
Vu le décret n° 2003-20 du 6 février 2003 portant fonctionnement des circonscriptions administratives territoriales ;
Vu le décret n° 2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du Premier ministre, chef du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2022-1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2022-1879 du 21 novembre 2022 relatif aux attributions du ministre de l'intérieur, de la décentralisation et du développement local ;

DECRETE :

Article premier : Sont nommés sous-préfets :

Département du Kouilou

- District de Hinda : M. MBOLA Pierre
- District de Kakamoéka : M. MAKOUNDI MALIDI Jean Pierre

- District de Madingo-Kayes : M. FOUTI Joseph Herbin
- District de Loango : M. KOUTANA Alphonse
- District de Mvouti : M. KAKALA Willy Ghislain
- District de Nzambi : M. MOUNTOU Félix

Département de Pointe-Noire :

- District de Tchiamba-Nzassi : M. OKONDZA Fernand

Département du Niari

- District de Louvakou : M. NGOLO NGAMPENET Deschannel Francis
- District de Kimongo : M. NIANGA Lambert
- District de Kibangou : M. OUELO Clotaire
- District de Banda : M. MAKOUNDI François
- District de Nyanga : M. LOEMBA Jean François
- District de Divenié : M. NZENGUELE Maurice
- District de Makabana : M. TSIBA Yves
- District de Moutamba : M. MISSIE Justin
- District de Yaya : Mme TCHISSAMBOU Claire
- District de Mayoko : M. MANANGA Pascal
- District de Moungoundou-Nord : M. MAVOUNGOU Adrien
- District de Moungoundou-Sud : M. MBONGO PASSI Jean Aimé
- District de Mbinda : M. VIMBA Ghislain Achile
- District de Londéla-Kayes : M. MOUAYA Henri

Département de la Bouenza

- District de Madingou : M. IBAKAKOMBOYO Raiche Lionel
- District de Kayes : Mme MASSENGO Léocadie Gisèle Nicole
- District de Loudima : M. LOUZAYA MAMINGUI Roger
- District de Boko-Songho : Mme KONGO Albane Pauline
- District de Mfouati : M. MOUITYHS MAVHZ Jocelyn Patrick
- District de Yamba : M. MBOUNGOU-MBOUNGOU Jean Raymond
- District de Tsiaki : M. MBAMA André
- District de Kingoué : M. OKOULA OKINA
- District de Mabombo : Mme NOMBO née LOEMBE Bienvenue
- District de Mouyondzi : M. NZOMIO MOULOUNDA Honoré

Département de la Lékoumou

- District de Sibiti : M. BINIAKOUNOU Joseph
- District Komono : M. NGONO Charles
- District de Zanaga : M. ONDOUMA Dieudonné
- District de Mayéyé : M. NGOULOU Bernard
- District de Bambama : M. MISSIE Charles

Département du Pool

- District de Kinkala : M. NTSUINI François
- District de Boko : M. NGAKOSSO Max
- District de Mindouli : M. TELA Francis Hochard
- District de Kindamba : Mme KENKELA MADAH Vinny
- District de Vinza : M. BITEMO Chérubin Roger Sylvestre
- District de Ngabé : M. BOUSSA ELENGA
- District de Kimba : M. SAMBA MALONGA Aurelien Bruno
- District de Goma-Tsétsé : M. NDZALAKANDZI Philippe
- District d'Ignié : M. OKOMBO DJOUELE Antoine Gervais
- District de Mayama : MAZONGA BOUESSO Audrey
- District de Loumo : M. NIAMA Franck Emile
- District de Louingui : M. ONDZIEL ONNA Alain
- District de Mbandza-Ndounga : Mme MAKELA Peggy Chamelle

Département de Brazzaville

- District de l'Île Mbamou (Lissanga) : M. AMBOUA Jean

Département des Plateaux

- District de Djambala : Mme OMBLOUD Sidonie
- District d'Abala : M. SAH Raphaël
- District de Gamboma : M. EBOKI Marcel
- District d'Allembé : M. ABIA Martin
- District de Lékana : M. ABOU Eugide
- District de Ngo : M. OMAMBI Aloïse
- District de Makotimpoko : M. NGAMPIO MBAROU Jean Pierre
- District de Mpouya : M. OKIEROU Gaston
- District de Mbon : M. DZANVOULA Davy Arnaud Boris
- District d'Ollombo : M. YELA Benjamin
- District d'Ongogni : M. GATSE Benoît

Département de la Cuvette

- District d'Owando : M. ITOUA LEKANDZA Bernard
- District de Mossaka : M. NDOUNGA Sébastien
- District de Makoua : M. IBATA OSSETE APENDY
- District de Boundji : M. OBAMBI OKO Habib Gildas
- District de Loukoléla : M. MBANGOLO Hyppolite
- District de Ntokou : M. ONANGA Raymond
- District de Ngoko : M. IMBIELA Jean François
- District d'Oyo : M. TSONO NDZALE José Barnard
- District de Tchikapika : M. GONGUE Gaspard
- District de Bokoma : M. ESSABE Alphonse

Département de la Cuvette-Ouest

- District d'Ewo : M. MASSOUKOU Yves Roger
- District d'Okoyo : M. LEBELA Gaston
- District de Mbomo : M. OBAMBI DION Paul
- District de Mbama : M. MASSAMBA Jean Edouard
- District d'Etoumbi : M. OSSERE Guy Bruno
- District de Kellé : M. MIETE Thimothée

Département de la Sangha

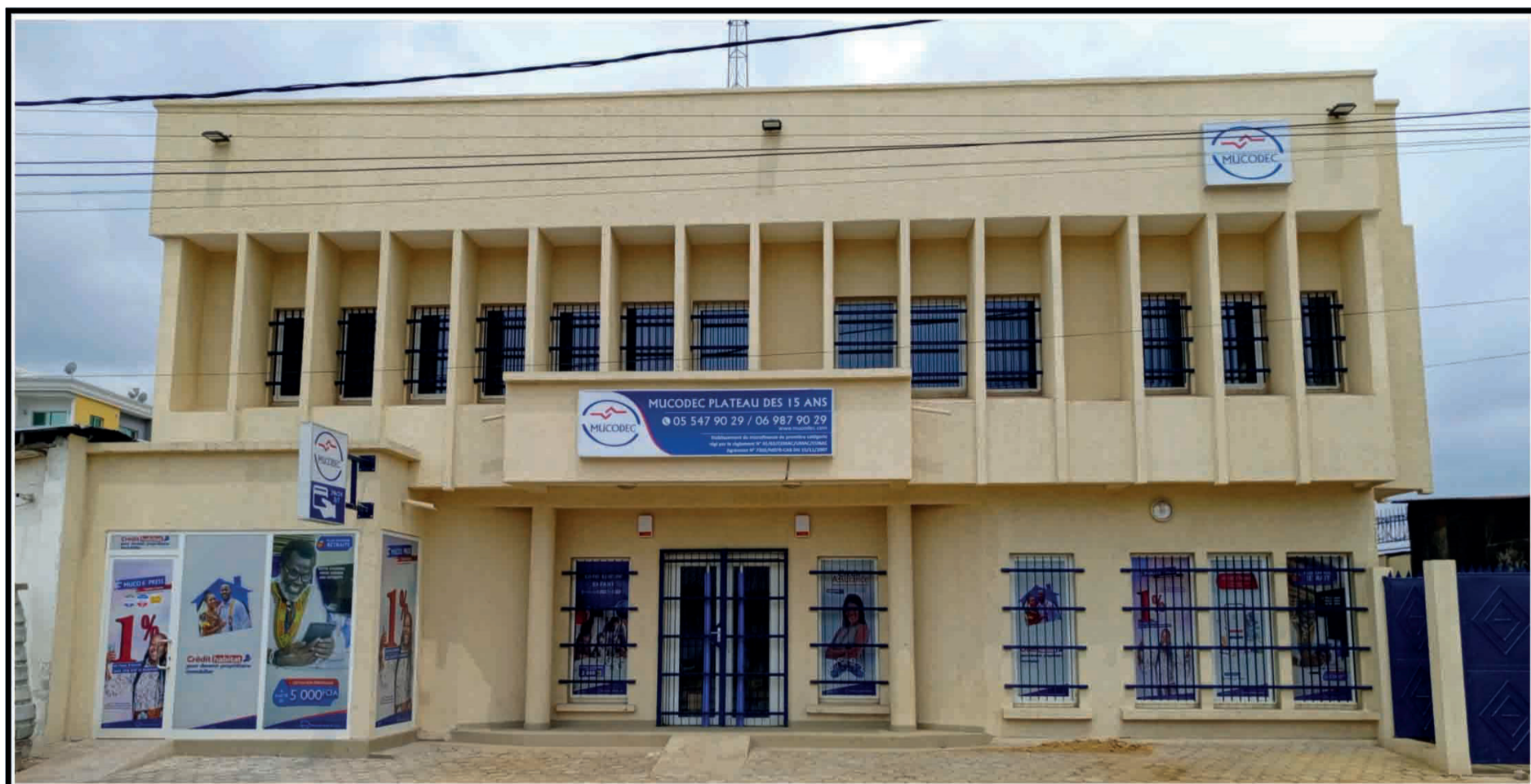
- District de Mokéko : Mme KINZENZE née KOSSA Odile
- District de Sembé : M. OBA Guy Paulin
- District de Souanké : M. NZENGUE Georges
- District de Ngbala : M. DASSE Michel
- District de Pikounda : M. SEKANGUI André Joël
- District de Kabo : Mme ONDZOMBO Arlette Lucie

Département de la Likouala

- District d'Impfondo : M. LEBONGUI Gilbert
- District d'Epéna : M. MOSSA Basile Brice
- District de Dongou : M. BOKANDZA PAKO Frédéric
- District de Liranga : M. INDELE Julien
- District d'Enyellé : Mme BOLOKA Mathilde
- District de Bétou : M. SOSSO Omer
- District de Bouanela : M. LIBOUKOU Norbert

Article 2 : Les intéressés percevront les indemnités prévues par les textes en vigueur.

LA MUCODEC PLATEAU DES 15 ANS REINTEGRE SON SIEGE



Transférée à Moungali, en novembre 2020 pour cause de travaux de réfection et de réaménagement, la Caisse Locale MUCODEC Plateau des 15 ans réintègre son siège, sis au n°870 de l'avenue des trois martyrs, en face du poste de l'armée du salut et en diagonale de l'église Kimbanguiste.

Dès lundi 15 janvier 2024 à 8h00, la MUCODEC Plateau des 15 ans rouvre ses portes à son siège habituel.

Chers sociétaires du Plateau des 15 ans, venez découvrir le nouveau visage de votre siège, désormais réaménagé, convivial et plus confortable.

MUCODEC, encore plus proche de vous !



06 987 90 00 - mucodec.com



Encore plus proche de vous !

ASSAINISSEMENT

Bilyf met le cap sur les résidences universitaires

Appuyé par ses partenaires Averda, MBTP et Healthy environment, Brazzaville international leadership youth forum (Bilyf) a mis à profit ce début de 2024, décrété année de la jeunesse par le chef de l'Etat, pour annoncer déjà les couleurs. Une opération de salubrité qui a permis de redonner un nouveau à deux résidences de l'Université Marien Nguabi.

« Le Bilyf, dans ses prérogatives, met au cœur de ses activités l'assainissement. Vous vous souvenez, le 24 septembre dernier, nous avons organisé une marche sportive et environnementale. Aujourd'hui, c'est la suite logique de cette activité, mais cela se justifie par le fait que le président a décrété 2024, année de la jeunesse.

Pour les jeunes, c'est une année responsable, il nous faut être responsables pour montrer notre engagement à pouvoir accompagner les pouvoirs publics », a expliqué le président du Bilyf, Précieux Massouémé.

Selon lui, les jeunes doivent être de véritables acteurs avant que les pouvoirs publics puissent mettre en place des mécanismes qui favoriseront leur épanouissement. Cette mobilisation, a-t-il poursuivi, est une ma-



nière d'engager la jeunesse à se mettre résolument en action avant la déclinaison des axes de travail par les autorités. « Pour nous, c'est une manière de démontrer que les jeunes sont engagés à pouvoir faire des bonnes choses. Nous devons tous être solidaires, pragma-

tiques et engagés envers nous-mêmes en tant que jeunes afin de prouver que nous pouvons faire des choses. N'attendons pas que l'Etat fasse tout pour nous. Nous devons poser des actes, des bases pour démontrer au chef de l'Etat qui a décrété l'année de la

jeunesse que nous sommes capables de faire quelque chose », a rappelé Précieux Massouémé.

Le directeur général de Healthy environment, Yvon Kaba, pense que sa structure, qui est un acteur majeur sur les questions d'assainissement et de la protection de

l'environnement dans le pays, ne pouvait pas rester en marge d'une telle initiative. « 2024 étant décrété par le président de la République année de la jeunesse, nous ne pouvons que venir soutenir une initiative aussi noble et apporter notre expertise pour que tout se passe selon les règles de l'art. D'abord un soutien logistique, parce que nous le faisons au quotidien. Donc, c'est normal que nous ayons l'outil aratoire, les équipements parce qu'après avoir travaillé, il faudrait que ces déchets soient évacués en bonne et due forme pour qu'ils soient sécurisés dans les sites homologués par l'Etat », a-t-il indiqué.

Notons qu'après avoir organisé une première édition réussie en 2023, Bilyf est en train de préparer actuellement la deuxième qui se tiendra en mars prochain.

Parfait Wilfried Douniama

Article 3 : Le présent décret qui abroge toutes les dispositions antérieures contraires et qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions des intéressés, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Congo.-

2024 - 2

Fait à Brazzaville, le 9 janvier 2024

Denis SASSOU-N'GUESSO.-

Par le Président de la République,

Le premier ministre, chef du Gouvernement,

Anatole Collinet MAKOSSO.-

Le ministre de l'intérieur,
de la décentralisation
et du développement local,

Raymond Zéphirin MBOULOU.-

Le ministre de l'économie
et des finances,

Jean-Baptiste ONDAYE.-

Le ministre du budget, des comptes publics
et du portefeuille public

Ludovic NGATSE.-



**ABONNEZ VOUS
GRATUITEMENT**

www.adiac-congo.com/content/newsletter



SAISISSEZ LE LIEN

OU



**SCANNEZ
LE QR CODE**

RETRANSMISSION DES MATCHES DU CHAMPIONNAT NATIONAL

La Fécofoot sollicite le concours des médias

Une délégation de la Fédération congolaise de football (Fécofoot), conduite par le président Guy Blaise Mayolas, a échangé avec le ministre de la Communication et des Médias à qui elle a sollicité l'appui des médias dans la couverture médiatique du championnat national de football.

Le président de la Fécofoot a souligné au ministre de la Communication et des Médias, gestionnaire administratif des organes de presse publics, que son institution veut professionnaliser son championnat national. Ainsi, pour bien accomplir cette mission, elle a besoin de l'apport et/ou de l'accompagnement des médias.

« La Fécofoot travaille sur un grand projet de professionnalisation de son championnat national. Conscient de ce que nous ne pouvons pas atteindre cet objectif sans les médias, nous sommes donc venus poser le problème au ministre de la Communication et des Médias afin d'obtenir de lui l'appui des organes de presse. Il s'agit de la diffusion et de la retransmission des matches de football que



Thierry Mougalla s'entretenant avec la délégation de la Fécofoot/Adiac

nous voulons élargir aux médias privés. Une commission mixte sera mise en place pour travailler sur ce dossier », a précisé Guy Blaise Mayolas.

Le Pnud va appuyer la formation des journalistes

Après s'être entretenu avec la fédération congolaise de football, Thierry Mougalla a conféré avec une délégation du Programme des Nations

unies pour le développement (Pnud) conduite par sa représentante résidente au Congo, Adama-Dian Barry. Les deux parties ont débattu de la mise en œuvre d'une nouvelle coopération entre le Pnud et le

ministère de la Communication, dans le cadre de l'accompagnement des médias. « Nous avons discuté avec le ministre des axes prioritaires sur lesquels le Pnud va apporter son appui et son expertise au département de la Communication, en matière d'accompagnement des médias. Il porte non seulement sur le renforcement des capacités des professionnels des médias mais aussi sur l'accès à l'information à la population vivant en dehors des agglomérations urbaines afin que l'information et la sensibilisation aux questions sociales puissent être accessibles dans les langues locales », a indiqué la représentante-résidente du Pnud, Adama-Dian Barry.

Firmin Oyé

EGLISE CATHOLIQUE

Le chantier de la nouvelle chapelle de Mbama sera bientôt finalisé

La ministre de l'Environnement, du Développement durable et du Bassin du Congo, Arlette Soudan-Nonault, a visité, le 7 janvier à Mbama, dans le département de la Cuvette-Ouest, plusieurs chantiers dont celui de la paroisse de l'Eglise catholique.

Les travaux de la paroisse de Mbama sont financés par la ministre Arlette Soudan-Nonault, en sa qualité de députée élue de la localité. Cette paroisse est placée sous la tutelle de l'archidiocèse métropolitaine d'Owando, dans le département de la Cuvette. Le bâtiment imposant de cette paroisse n'a pas laissé indifférent le corps ecclésial. Le diacre à l'archidiocèse d'Owando en stage à la paroisse de Mbama, l'abbé Régis Oniangué, s'est réjoui en ces termes : « Nous sommes très reconnaissants de ce que la ministre de l'Environnement vient d'offrir à l'Eglise, car la reconnaissance est le plus beau cadeau qui jaillit des larmes. Ce qu'elle nous a donné nous envahit de joie en ce jour que nous célébrons l'épiphanie du Seigneur ».

De même, le curé de la paroisse de Mbama, l'abbé Herdy Ntah, a déclaré : « Merci au Seigneur pour le don de la foi de la ministre Arlette Soudan-Nonault.

Ce don de chapelle rassure en sécurité les chrétiens et les prêtres, car la première construite par les missionnaires n'avait pas de fondation ».

Outre la chapelle de Mbama, le curé s'est souvenu d'autres projets programmés par la ministre, entre autres, la construction au sein du périmètre paroissial des salles polyvalentes de catéchisme, d'une bibliothèque ecclésiale et les propositions pour l'ameublement de cette chapelle.

Dans le cadre de la fluidification de la circulation routière, la ministre Arlette Soudan-Nonault a fait le constat de l'évolution des travaux de construction de la route de contournement de la ville de Mbama. L'initiative, saluée par les habitants, est une manière de mettre en œuvre la loi du pays qui proscrit aux gros véhicules de circuler dans les villes. La ministre a visité ainsi la route d'environ dix kilomètres qui permettra aux véhicules de l'Entreprise



La ministre Arlette Soudan-Nonault échangeant avec les autorités de la chapelle de Mbama/Adiac

forestière Christelle (EFC) de dévier la ville de Mbama lors du transport des grumes. La fonctionnalisation de cette route va assurer la sécurité des habitants et éviter les éventuels accidents de circulation. « Respecter le cours initial des eaux ruisselantes pour éviter, à long terme, les inondations et les érosions », a suggéré la ministre Arlette Soudan-Nonault à la société EFC. Pour encourager les initia-

tives économiques et commerciales des communautés locales, elle a visité le site du marché de Mbama qui a été également financé sur fonds propres. Elle a constaté l'effectivité des activités lucratives. Ce centre commercial de Mbama compte actuellement un restaurant, une boutique, un atelier de couture et deux cents tables, a affirmé le comité du marché. Au Centre de santé intégré de la localité, la ministre Ar-

lette Soudan-Nonault, qui a été accueillie par le personnel, a réitéré son invite au bon usage du matériel sanitaire. Elle a de même promis de transmettre les doléances de la population à qui de droit.

Précisons que Mbama est un district du département de la Cuvette-Ouest. La ville est située à -0.5575° de latitude Sud et 14 98889° de longitude Ouest.

Fortuné Ibara

FORCE PUBLIQUE

Des officiers supérieurs promus au grade de colonel-major

Le ministre de l'Intérieur, de la Décentralisation et du Développement local, Raymond Zéphirin Mboulou, a patronné, le 10 janvier à Brazzaville, la cérémonie de port des insignes de grade à vingt-et-un officiers supérieurs de la police et de la gendarmerie promus au grade de colonel-major au titre du premier trimestre de l'année en cours.

Dans son discours de circonstance, le ministre Raymond Zéphirin Mboulou a félicité les promus et les a exhortés à plus d'ardeur au travail. « Aux heureux promus, toutes mes félicitations pour avoir mérité la reconnaissance de la hiérarchie. Cependant, l'accès au grade supérieur doit toujours être vécu comme un encouragement dans la persévérance à l'effort et un point de départ pour de nouvelles performances », a-t-il déclaré.

Par ailleurs, il a rappelé aux colonels-majors de ne pas se départir des très hautes instructions du président de la République, chef suprême des Armées, lors du réveillon d'armes organisé le 31 décembre 2023 qui se résumait pour l'essentiel au maintien de la discipline au sein de la force publique et des Forces armées congolaises. « Veillez à ce que le moindre manquement à la discipline soit sanctionné sans faille », a-t-il martelé.

En outre, le ministre en charge de l'Intérieur et de la Décentralisation a attiré l'attention des promus sur la montée de la violence dans les grandes agglomérations du pays. « Nos grandes villes vivent la montée exponentielle de la criminalité. Cela impose à nos



Le ministre Raymond Zéphirin Mboulou faisant porter l'insigne de grade à un promu / photo Rock Bouka

« Nos grandes villes vivent la montée exponentielle de la criminalité. Cela impose à nos unités un investissement conséquent pour maintenir l'ordre et la paix sociale. La surveillance générale constitue le mode d'action basique de vos missions. Il importe de veiller à ce que les unités soient présentes sur le terrain, dans nos rues et avenues pour une action dissuasive et répressive quand il le faut »

unités un investissement conséquent pour maintenir l'ordre et la paix sociale. La surveillance générale constitue le mode d'action basique de vos missions. Il importe de veiller à ce que les unités soient présentes sur le terrain, dans nos rues et avenues pour une action dissuasive et répressive quand il le faut », a-t-il renchéri.

Le ministre Raymond Zéphirin Mboulou a reconnu le travail titanesque que la force publique est en train d'abattre avant de rappeler aux promus les circonstances administratives ayant conduit à l'institution du grade de colonel-major. « Aujourd'hui, nous vivons un moment particulier de l'histoire de notre force publique. Comme vous le savez, il y a une année, le statut des personnels de la force publique a connu une évolution parallèle à celle de la fonction publique en ce qui concerne notamment le relèvement de l'âge de la retraite. L'une des implications essentielles de ces réformes est l'institution du grade de colonel-major qui vient couronner la carrière d'un officier supérieur ayant accompli au moins cinq ans au grade de colonel », a-t-il conclu.

Roger Ngombé

Invitation

ÉMILE GANKAMA

Vous convie à la présentation dédicace de ses ouvrages

Le Vendredi 12 Janvier 2024

Lieu : Librairie Les Manguiers (Les Dépêches de Brazzaville)

Heure : 14 h30

Contact : +242 06 666 84 94

